



CAJ/72/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 16 septembre 2015

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES

Genève

COMITÉ ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE**Soixante-douzième session
Genève, 26 et 27 octobre 2015**

PRODUIT DE LA RÉCOLTE

*Document établi par le Bureau de l'Union**Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV*

1. À sa soixante et onzième session¹, le Comité administratif et juridique (CAJ) a pris note de la conclusion adoptée par le Groupe consultatif du Comité administratif et juridique (CAJ-AG) à sa neuvième session², selon laquelle il ne serait pas approprié pour le moment de chercher à élaborer une révision du document "Notes explicatives sur les actes à l'égard du produit de la récolte selon l'Acte de 1991 de la Convention UPOV" (document UPOV/EXN/HRV/1). Le CAJ a toutefois jugé utile d'inviter les membres de l'Union, à sa soixante-douzième session, à présenter les questions concernant le produit de la récolte qui devraient être examinées dans le cadre d'une révision éventuelle du document UPOV/EXN/HRV/1 comme point de départ pour l'examen des options possibles concernant la poursuite de ses travaux (voir le paragraphe 16 du document CAJ/71/10 "Compte rendu des conclusions").

2. Le 22 mai 2015, la circulaire UPOV E-15/112 a été envoyée aux membres du CAJ, les invitant à présenter des exposés sur les questions concernant le produit de la récolte à la soixante-douzième session du CAJ. À la date de publication du présent document, l'Argentine, la Fédération de Russie et l'Union européenne avaient confirmé leur intention de présenter des exposés.

3. Le CAJ est invité à prendre note du fait que l'Argentine, la Fédération de Russie et l'Union européenne ont confirmé leur intention de présenter des exposés sur les questions concernant le produit de la récolte à la soixante-douzième session du CAJ, comme indiqué au paragraphe 2.

[Fin du document]

¹ Tenue à Genève le 26 mars 2015.

² Tenue à Genève les 14 et 17 octobre 2014.